

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 26 janvier 2024

Mieux comprendre les sous-sols du Loiret

Partenariat scientifique : le Département et le BRGM s'associent

Vendredi 26 janvier, Marc Gaudet, président du Département du Loiret, Jean-Luc Riglet, vice-président chargé de l'Environnement et de la Transition, et Catherine Lagneau, présidente du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), ont signé et présenté leur accord-cadre 2023-2027 visant à renforcer la recherche sur la gestion du sous-sol et des ressources naturelles du Loiret.

Le Loiret est le premier département du Centre-Val de Loire à nouer un accord scientifique avec le BRGM et allouera en 2024 une enveloppe de 30 000 € à ces projets de recherche et d'innovation. Les deux parties s'engagent à partager au public les connaissances qui en résultent.

Le défi de la ressource en eau souterraine

Ce nouveau partenariat se focalise sur des projets spécifiques tels que la recharge maîtrisée des nappes phréatiques. Cette technique innovante peut être mise en œuvre pour sécuriser l'approvisionnement en eau, en favorisant l'infiltration jusqu'à la nappe d'eaux extérieures dans le respect des critères environnementaux (eaux de surface, de ruissellement, eaux usées traitées).

Pour évaluer sa faisabilité et son potentiel, il faut réaliser des études hydrogéologiques, modéliser les aquifères et identifier les zones les plus appropriées. Cette approche globale et intégrée vise à trouver un équilibre entre la préservation des écosystèmes, la satisfaction des besoins en eau, et la résilience face au changement climatique.

Rappel : le Département a été le premier à mener une étude du potentiel de réutilisation des eaux usées traitées en 2023 avec le CEREMA. Il a ensuite décidé d'apporter un soutien financier spécifique aux collectivités qui engageront des projets concrets de REUT, de récupération des eaux de pluies et de lutte contre les fuites.

La géothermie, domaine clé de collaboration

La coopération portera sur le développement de la géothermie sur le territoire du Loiret (géothermie de surface et géothermie profonde). La géothermie de surface (<200 m) permet de fournir de la chaleur et/ou du rafraîchissement décarbonnés en utilisant des pompes à chaleur. La géothermie profonde permet de récupérer directement la chaleur, en sollicitant des aquifères plus profonds et donc plus chauds. Le potentiel géothermique existe sur le Loiret, qui a été sélectionné comme département pilote pour un inventaire géothermique profond national, ouvrant la voie à l'exploration de cette ressource pour une production énergétique propre et renouvelable.

Rappel : via la SEM Loiret Energie créée en 2022, le Département dispose d'un outil pour développer des projets de production d'énergie renouvelable.

Autres domaines de collaboration :

- **Aide à la gestion de crise** : le Département pourra faire appel au BRGM en cas d'occurrence de désordre (effondrement, affaissement...) ou de suspicion de péril imminent. Le BRGM s'engage à réaliser une expertise sur site visant à identifier les risques et proposer des recommandations de mise en sécurité des biens et des personnes.
- **Etude des polluants dans les sols** : afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux notamment pour les agents du service d'archéologie.

Dans l'exercice de ses missions, le Département du Loiret s'appuie régulièrement sur les compétences techniques et scientifiques du BRGM :

- **2016 à 2022** : le Département a subventionné, en 2016, la plateforme MIMA'ROC du BRGM à hauteur de 500 000 €. Cette plateforme vise un soutien au développement des technologies du sous-sol avec une focalisation sur la géothermie et le stockage de CO2. Elle été inaugurée en 2023.
- **Depuis 2017** : dans le cadre de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel : le BRGM et le Département ont défini leurs engagements respectifs en vue de réaliser la synthèse des données de reconnaissance géologique et géotechnique acquises sur le projet de franchissement de la Loire de la déviation.
- **Suite aux inondations de 2016**, le Département a participé au financement des études de fonctionnement du bassin de la Retrève mené par le BRGM et par le CEREMA à hauteur de 34 000 €.

À propos

Le BRGM, service géologique national, est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre. Ses travaux portent sur les ressources et les risques du sous-sol, l'aménagement du territoire, la gestion durable des eaux souterraines, les ressources minérales et l'économie circulaire, la transition énergétique (particulièrement la géothermie), et les données et services numériques.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr